

CHARTRE DE LA CONTINUITE EDUCATIVE

Le projet éducatif du restaurant scolaire d'EBREUIL est issu d'une réflexion concertée entre la municipalité, les représentants de parents d'élèves, le personnel de service communal et le personnel enseignant de l'école d'EBREUIL, son objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et de surveillance des enfants durant le temps du repas et/ou de la récréation. Ce document n'est pas figé, il sera modifié en fonction des besoins et attentes de tous les intervenants au fil du temps.

La pause méridienne est un temps particulier dans la journée de l'enfant. Elle intervient à un moment de fatigue au terme d'une matinée de concentration c'est pourquoi il est nécessaire d'offrir les meilleures conditions d'accueil et d'échanges aux enfants tout en instaurant des règles cohérentes et adaptées à chaque tranche d'âge.

De plus tenir compte de ce qui se passe avant, pendant et après le déjeuner durant toute l'amplitude de la pause méridienne permettra d'offrir aux enfants un réel temps « réparateur » et convivial.

Le déjeuner est également un réel temps éducatif, il est essentiel de partager les valeurs et les règles entre parents, enfants, enseignants et municipalité. De même que de se tenir au règlement intérieur de la cantine municipale distribué lors de l'inscription de l'enfant en deux exemplaires dont un revient signé par les parents à la mairie.

Afin de maintenir la continuité éducative dans la journée de l'enfant il est indispensable de mettre en place des outils de transmissions d'informations tout autant que d'instaurer une cohérence et un climat de confiance au sein de l'équipe.

Les objectifs du projet sont :

- **améliorer le temps de restauration des enfants.**
- **résoudre les difficultés soulevées et/ou rencontrées par les parents/enfants/personnel de service communal.**
- **faciliter la gestion de ce temps par la municipalité.**

1) AMELIORER LE TEMPS DE RESTAURATION DES ENFANTS

*** dès l'arrivée des personnels de service communal :**

Les enfants de **maternelle** seront divisés en deux groupes (envoyés par le personnel enseignant) afin d'effectuer un lavage des mains efficace. Un protocole à destination des enfants et un à destination des personnels de service communal seront affichés dans les sanitaires de l'école. Durant ce temps le personnel de service communal peut expliquer les gestes à effectuer afin d'inciter les enfants à adopter de bonnes habitudes d'hygiène. Pour les enfants du **primaire** les personnels de service communal sont vigilants et insistent sur l'importance de l'hygiène. Un rituel est déjà instauré : les enfants se lavent les mains par groupe de quatre et un enfant responsable du torchon reste à l'entrée des sanitaires.

*** Lors du départ**

Les enfants se mettent en rang par deux dans le calme afin de faciliter le comptage et de privilégier la sécurité durant le déplacement. La municipalité met en place le personnel de service communal suffisant (équipé de gilet de sécurité) pour que l'accompagnement des enfants se passe dans les meilleures conditions possibles. Afin de traverser la route deux adultes du service communal se positionnent systématiquement de chaque côté du passage piéton. Les règles de sécurité sont également expliquées aux enfants afin de devenir/rester des automatismes.

*** Durant le temps de restauration :**

Il sera demandé aux enfants de rentrer dans le calme dans le restaurant scolaire, de se déshabiller et d'accrocher son vêtement au porte – manteau, de s'asseoir dans le calme également, d'avoir un langage approprié et correct, de goûter à TOUS les plats, de manger proprement et de laisser sa table dans un état correct. Le personnel de service communal jugera du niveau sonore afin de ramener le calme lorsque cela est nécessaire.

Les règles de vie sont affichées, elles ont été réfléchies et notées avec et par les enfants. Pour les plus jeunes non lecteurs les règles sont expliquées et répétées autant que nécessaire. L'EXPLICATION DES REGLES ET LEUR REPETITION permettent aux plus jeunes enfants de les assimiler plus facilement. Parmi ces règles il sera bon de rappeler que les enfants doivent le respect aux adultes qui les encadrent.

En cas de nécessité, **les sanctions** seront APPROPRIEES. Elles seront détaillées dans le règlement intérieur du restaurant scolaire (en élaboration), distribué en début d'année. Le personnel de service communal privilégiera systématiquement l'explication à la sanction. (pour être efficace la sanction ne doit pas être « banalisée »).

*** A la fin du repas**

Les enfants du deuxième service (CE1 à CM2) rassemblent les assiettes et verres et rangent leurs chaises, les enfants du premier service (maternelle et CP) s'entraident pour l'habillage et se rangent par deux avant de partir.

***2) RESOUDRE LES DIFFICULTES SOULEVEES ET/OU RENCONTREES
PAR LES PARENTS/ENFANTS/PERSONNEL DE SERVICE COMMUNAL.***

*** Chaque agent du personnel de service communal a un rôle bien défini** (fiche de procédure) et se doit de connaître le champ de son intervention afin d'éviter tout malentendu. Durant la pause méridienne le personnel de service communal encadrant se doit d'avoir une attitude irréprochable de part sa tenue, son comportement, son vocabulaire. Afin d'assurer la continuité

éducative auprès surtout des plus jeunes, le personnel de service communal se doit d'être rassurant et à l'écoute en posant un cadre clair et défini. C'est dans ce cadre, réfléchi, pensé et clairement exposé, que l'enfant pourra se sentir en confiance.

Le personnel de cuisine du service communal est responsable de ce qui se passe au sein de la cuisine.

Le personnel de service communal est responsable de ce qui se passe dans la salle de restauration et/ou dans la cour de récréation.

Le personnel d'entretien du service communal est responsable de l'entretien des locaux.

Le travail d'équipe nécessite un respect mutuel, des échanges réguliers entre tous les membres ainsi qu'une **cohérence** dans l'intervention auprès des enfants, pour se faire l'équipe se devra de choisir, de discuter et de décider ensemble. L'ensemble du personnel de service communal doit avoir une tenue irréprochable vis-à-vis des enfants et des collègues (rôle éducatif et attitude exemplaire). En cas de désaccord entre les membres du personnel de service communal, Mr Le Maire ou l'adjoint responsable feront autorité.

Au sein du restaurant scolaire, l'attitude, le comportement, le vocabulaire de chacun représente un modèle pour les enfants. Le personnel de service communal se doit d'expliquer et d'avoir une attitude éducative durant toute l'amplitude horaire de son intervention afin de développer différents savoirs auprès des enfants :

*** Le savoir-être** : l'attitude, le comportement et le vocabulaire utilisé par le personnel de service communal doivent être exemplaires afin de permettre aux enfants de passer un véritable temps rassurant, convivial, réparateur et éducatif. Le personnel de service communal favorise les échanges entre les enfants afin de les amener à partager et s'entraider. La politesse permettra d'instaurer un respect mutuel, ils insisteront sur ce point. Il sera également demandé aux enfants une bonne tenue à table.

Les enfants les plus autonomes pourront aider ceux qui le sont moins (habillage / déshabillage, se servir...)

En cas de conflit entre les enfants le personnel de service communal tentera de le résoudre par le dialogue prioritairement.

Afin de limiter le gaspillage, le personnel de service communal incitera l'enfant à terminer son assiette, mais ne le forcera pas (une pesée des restes est réalisée chaque jour). Il est nécessaire de rappeler aux enfants la pesée quotidienne afin de les intégrer pleinement à cet objectif et de leur permettre de bien assimiler l'enjeu. L'enfant sera servi systématiquement de tout (en petite quantité s'il n'aime pas).

* **Le savoir-faire** : le personnel de service communal doit permettre aux enfants de prendre confiance en eux et de développer leur autonomie en les incitant à faire seul (apprendre à se servir seul, à évaluer son appétit (2ème service), à couper les aliments, à s'habiller et/ou se déshabiller (1er service). Il doit accompagner au mieux chaque enfant en fonction des possibilités et des contraintes liées au service (temps). Les plus jeunes ont besoin de temps et de répétition des actes pour assimiler les apprentissages, le personnel de service communal doit faire preuve de patience auprès des plus jeunes.

Ces différents savoirs englobent l'ensemble des actions qui peuvent être menées au sein du restaurant scolaire et bien sûr l'alimentation. Les personnels de service communal sont là pour expliquer, proposer, faire goûter. Durant le repas le personnel de service communal explique ce qui est servi aux enfants et lorsque le temps le permet la cantinière intervient pour parler de sa cuisine ou des ingrédients utilisés.

L'objectif de la pesée des restes fait partie intégrante des savoirs à acquérir : savoir évaluer son appétit, savoir respecter la nourriture, comprendre l'intérêt de terminer son assiette, les personnels de service communal insisteront sur ces différents points en revenant régulièrement sur la pesée de la veille pour pallier, autant que faire se peut, au gaspillage.

3) FACILITER LA GESTION DE CE TEMPS PAR LA MUNICIPALITE :

La rédaction de ce document permettra à chaque membre du service communal de situer son champ d'intervention et facilitera la gestion de ce temps pour tous.

Il permet également de détailler l'action menée durant la pause méridienne. En cas de besoin et/ou de nécessité les parents, personnels de service communal, personnels enseignants, élus pourront s'y référer afin d'éclaircir ou résoudre une difficulté.

Ce document a aussi pour objectif de faciliter les temps de gestion et de facturation par la municipalité. Ainsi un mode d'inscription revu (à l'étude), afin d'éviter les erreurs de comptage, sera mis en place en septembre 2019.